

# Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

PREISSAC

Je, Gérard Pétrin,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

285-2022

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant un emprunt de 15 000.00 \$ au fonds de roulement de la municipalité et de ses modalités de remboursement.

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

30

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

14

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

285-2022

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Preissac ce 25 août 2022 à 19 h 01  
Endroit Date Heure

Signature

  
Greffier ou secrétaire-trésorier

|       |      |      |
|-------|------|------|
| 2022  | 08   | 25   |
| année | mois | jour |